



FRAIS DE TRANSPORT 2024-2025

L'élève peut, au choix du parent, être voyagé par le transport scolaire du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord ou par un transport personnel.

Les frais de transport aller-retour sont les suivants :

À partir d'une seule adresse et à l'intérieur du territoire du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord :

Précolaire et primaire : 1 475 \$
Secondaire : 982 \$

À partir d'une seule adresse et à l'extérieur du territoire du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord :

Précolaire et primaire : 1 895 \$
Secondaire : 2 175 \$

À partir de 2 adresses différentes situées à l'intérieur du territoire du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord :

Précolaire et primaire : 2 458 \$
Secondaire : 1 965 \$

À partir de 2 adresses différentes situées à l'extérieur du territoire du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord :

Précolaire et primaire : 2 933 \$
Secondaire : 3 212 \$

À partir de 2 adresses différentes situées l'une à l'intérieur et l'autre à l'extérieur du territoire du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord :

Précolaire et primaire : 2 879 \$
Secondaire : 3 158 \$

Visitez le site du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord pour vérifier si l'adresse de résidence de votre enfant se situe sur son territoire.

Tarifification, facturation et modalités de paiement : Pour les services de transport à l'extérieur du territoire du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, un rabais de 25 % est applicable lors de la facturation uniquement pour le deuxième enfant de la famille biologique et 50 % pour le 3^e enfant et le ou les suivants.